



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 8 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

Bilan de la semaine du 31 juillet au 6 août 2017 :

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **174 contrôles routiers** à l'occasion desquels **509 infractions** ont été relevées, dont **34 alcoolémies**.

193 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.

Ces contrôles ont conduit à :

- **10 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **46 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **6 105 contrôles routiers** à l'occasion desquels **11 999 infractions** ont été relevées, dont :

- **8 551 excès de vitesse ;**
- **472 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **500 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 227 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 8 au 13 août 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

8/8 : Aubenas

Soyons

D.2 entre Chomérac et Meysse

9/8 : Privas

D.104 entre Aubenas et Privas

10/8 : Entre Saint-Didier-Sous-Aubenas et Labégude

N.102 entre Le Teil et Aubenas

11/8 : D.579 entre Vogüé et Ruoms

D.104 Lagorce/Largentièrre

12/8 : Saint Péray

D.579 entre Vogüé et Ruoms

D.104 entre Lagorce et Largentièrre

13/8 : D.533 entre Lamastre et Saint Agrève

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

